

SNUDI FO 13



Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles
de l'Enseignement Public FO

L'Ecole Syndicaliste

des Bouches du Rhône

13 rue de l'Académie 13001 Marseille Tél : 04 91 00 34 22 07 62 54 13 13
Fax : 09 57 49 82 49 contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

Dir. de publication : L. Bernabeu
ISSN 0980 7586 N° CPPAP 1122S 06275
Imprimé au siège

Bulletin n°170

1 euro

janvier-février 2019

Déposé le 05 / 02 / 19 .

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand

Le Bureau du SNUDI FO 13
vous présente ses meilleurs vœux
pour 2019 !

SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Elections professionnelles 2018 :

FO progresse et confirme sa représentativité
à la CAPD et au CTA. (page 2)

Carte scolaire : inacceptable !

Rassemblement devant l'IA

jeudi 7 février 2019 à 9h

jour du groupe de travail carte scolaire (CTSD) (page 3)

Amenez vos motions et cahiers de revendications d'école !

Mouvement : une remise en cause du droit à mutation ! (page 4)

Activité du syndicat en défense de vos droits (pages 4,5,6)

Mouvement / Permutations / Temps partiel / Rendez vous de carrière /

Hygiène dans les écoles de Marseille (non aux punaise de lit) /

Conseil départemental de formation

Revendications salariales (page 7)

Contre-réforme des retraites

**Ce bulletin est rédigé bien avant
que vous ne le receviez, alors ...**

Votre adhésion 2019
au SNUDI-FO 13 !

(page 8)

pour plus d'actualités, rendez-vous
sur notre site :

www.snudifo13.org

Elections professionnelles de décembre 2018

Le SNUDI FO 13 remercie tous les collègues qui ont voté et fait voter FO, tous les adhérents qui se sont mobilisés pour assurer le score réalisé : 1215 voix, + 258 voix par rapport à 2014. Malgré des modalités électorales rebutantes par voie électronique, la détermination et la constance ont porté leurs fruits.

C'est le travail engagé par les élus sortants du SNUDI FO en défense de nos droits collectifs et individuels qui a été reconnu, apprécié. Les personnels nous ont accordé leur confiance.

Cela nous impose des responsabilités dans la défense intransigeante des collègues en toute indépendance de l'administration, sur la base des revendications de la profession.

Vos élus SNUDI FO à la CAPD 13

Titulaires

Franck NEFF
Laurence ROUVIERE
Sandra LOPEZ

Suppléants

Jean Philippe BLONDEL
Luc SALAVILLE
Catherine PONTVIANNE

Notre fédération FNEC FP FO

confirme ses deux sièges (2 titulaires et 2 suppléants) aux **Comités Techniques Académique et Départemental**.

La fédération FO sera aussi représentée dans la **Commission Consultative des contractuels (AVS, AESH, CUI, AED, ...)** par une déléguée FO titulaire et une déléguée suppléante.

Elections CAPD Bouches du Rhône

Listes	2014			2018			
	Voix exprimées	%	Sièges	Voix exprimées	%	Evolution	Sièges
SNUipp FSU	1463	36.66	4	1699	33.73	+ 236	4 (=)
SE UNSA	976	24.46	3	1427	28.33	+ 451	3 (=)
SNUDI FO	957	23.98	3	1215	24.12	+ 258	3 (=)
SUD Educ	142	3.56	0	166	3.29	+ 24	0
CGT Educ	150	3.76	0	196	3.89	+ 46	0
SGEN CFDT	158	3.95	0	185	3.67	+ 27	0
SNALC-SNE	17	0.42	0	149	2.96	+ 132	0
TOTAL	3990	100	10	5037		+ 1047	10

Elections CTA Aix-Marseille

Listes	2014			2018			
	Voix exprimées	%	Sièges	Voix exprimées	%	Evolution	Sièges
FSU	6571	35.29	5	6655	32.92	+ 85	4 (-1)
UNSA Educ	3140	16.86	2	3725	18.42	+ 585	2 (=)
FNEC FP FO	3346	17.97	2	3584	17.73	+ 238	2 (=)
SUD Educ	1109	5.95	0	1173	5.80	+ 64	0
CGT Educ	1432	7.69	1	1468	7.26	+ 36	1 (=)
SGEN CFDT	1004	5.39	0	1097	5.42	+ 93	0
SIAES	1088	5.84	0	1698	8.40	+ 610	1 (+1)
SNPTES	106	0.57	0	177	0.87	+ 71	0
SNALC	822	4.41	0	641	3.17	- 181	0
TOTAL	18618	100	10	20218		+ 1600	10

Carte Scolaire 2019 : inacceptable !

A afficher !

Une dotation de 94 postes pour les Bouches du Rhône alors que :
✕ **101 classes de CE1 en REP devraient s'ouvrir pour la rentrée 2019 pour répondre à l'injonction ministérielle,**
✕ **le nombre d'élèves augmente dans le département,**
650 élèves supplémentaires sont prévus, nécessitant 28 ouvertures de classes.



La situation est donc alarmante.

Depuis l'envoi, le jeudi 24 janvier, de notre mail sur la carte scolaire, nous recevons de nombreuses fiches enquête carte scolaire. Nous avons aussi connaissance d'une commune qui réorganise l'ensemble de sa carte scolaire avec la création de nouveaux pôles, impliquant des fermetures d'écoles, des fusions d'écoles. Cette orientation permet à l'administration de faire des économies de postes de directeurs et d'adjoints, mesures correspondant au projet de loi annoncé par le Ministre de l'Education Nationale, créant un statut de directeur supérieur hiérarchique et procédant à une « réorganisation administrative de l'école ». L'objectif avéré est la réduction drastique du nombre d'écoles et la suppression de la spécificité de la maternelle. Des écoles nous contactent : les collègues se sont réunis pour établir leurs revendications en terme de moyens pour travailler dans de bonnes conditions, informent les autres écoles et les syndicats.

Toutes les écoles seront victimes de cette carte scolaire : effectifs en hausse ; manque de brigadiers pour les absences des collègues ; personnels RASED en nombre insuffisant ; ...

Pour le SNUDI FO 13, il est impossible de cautionner ces choix, dictés par la déclinaison de la politique d'austérité du gouvernement dans l'Education nationale ! Il y a urgence en effet à se regrouper dans toutes les écoles, à établir précisément les revendications avec le syndicat :

- Arrêt des fermetures de classes, baisse des effectifs, prise en compte des situations particulières
- Création de tous les postes nécessaires sur la base des besoins établis par les enseignants eux-mêmes
- Non à la fusion des écoles et à la constitution d'un établissement unique avec des sites par cycle (EPEP), maintien d'un directeur dans chacune des écoles, maintien d'écoles à taille humaine et maintien de la spécificité de l'école maternelle, non aux fusions maternelle/élémentaire
- Non à tout statut de directeur supérieur hiérarchique ou de tutelle du principal du collège sur les écoles
- Création des postes spécialisés (psy, RASED...)

**Le SNUDI FO 13 vous invite à participer au rassemblement devant l'IA
jeudi 7 février à 9h**

**pour l'amélioration des conditions de travail
par la baisse des effectifs dans toutes les classes
et la création des postes nécessaires**

Un préavis de grève national a été déposé.

**Attention : le CTSD « carte scolaire »
se tiendra le 25 février au retour des congés.
Le DASEN y entérinera les mesures prévues,
sauf si les syndicats votent unanimement contre la carte scolaire 2019.
Un nouveau CTSD serait alors convoqué.**

Activité du syndicat , compte-rendu de mandat

■ Mouvement : Une remise en cause du droit à mutation

Les règles essentielles du mouvement ne seraient plus appliquées !

(avec la suppression de l'ancienneté générale de service et du 2^{ème} mouvement...)

Le mouvement départemental est cadré par la note de service (nationale) du 7 novembre 2018, mobilité des personnels enseignants du premier degré, rentrée 2019. Deux groupes de travail se sont déjà tenus, le premier sur le bilan et les perspectives, le second donnant les premières modalités du prochain mouvement départemental 2019 :

- Les priorités légales seraient celles issues de l'article 60 de la loi N° 84-16 et du décret n°2018-303, Les priorités légales seraient celles issues de l'article 60 de la loi N° 84-16 et du décret n°2018-303, à savoir : rapprochements de conjoints (conjoints hors département) ; fonctionnaires en situation de handicap ; agents exerçant dans les quartiers urbains où se posent des problèmes sociaux et de sécurité, particulièrement difficiles ; agents touchés par des mesures de carte scolaire ; agents sollicitant un rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale conjointe dans l'intérêt de l'enfant ; agents formulant chaque année une même demande de mutation, ancienneté dans la demande ; agents justifiant d'une expérience et d'un parcours professionnel.
- La baisse du nombre de professeurs des écoles stagiaires pour la rentrée 2019 pourrait amener garder un certain nombre de « berceaux stagiaires » pour des T1.
- Une seule phase du mouvement intra-départemental.

La résolution de notre Conseil National des 19 et 20 décembre est d'une brûlante actualité :

« Le CN décide d'une initiative nationale à la hauteur de l'attaque en s'appuyant sur la déclaration commune intersyndicale SNUDI FO, SNUipp-FSU, SE-UNSA, CGT Éducation, SUD Éducation pour préparer ensemble la mobilisation pour faire respecter les prérogatives des CAPD, maintenir dans le cadre départemental des règles de mutation, respecter la liberté de mutation sur des postes choisis. »

Voici les positions de la déclaration commune :

- Le maintien de l'AGS comme élément essentiel du barème pour tous les postes,
- La suppression des postes profilés au profit de postes à exigences particulières,
- Le maintien de la seconde phase du mouvement dans les départements où elle existait et leur rétablissement dans les autres,
- Le maintien de l'affectation sur des postes précis et non sur des zones,
- Le respect du caractère non obligatoire des vœux géographiques,
- L'affectation à titre provisoire des collègues actuellement sans poste à titre définitif et qui n'obtiendraient aucun poste précisément demandé au mouvement,
- L'examen des notes de service départementales du mouvement en CAPD,
- L'augmentation du nombre de vœux.

Le SNUDI FO 13 invite les collègues à se réunir et à se tenir prêts, dès maintenant, pour répondre à toutes initiatives pour s'opposer aux mesures contre le droit à mutation qui vont être décidées par l'IA.

Des Réunions d'Information Syndicale « mouvement » seront programmées par le SNUDI FO 13 à partir de la seconde quinzaine de mars.

Consulter régulièrement notre site pour en connaître les dates.



Activité du syndicat , compte-rendu de mandat

■ Permutations

Les groupes de travail se tiennent actuellement pour la vérification des barèmes. Le SNUDI FO 13 suit les dossiers qui lui ont été confiés (barème, demande des 800 points). Nous nous sommes d'ailleurs indignés auprès de l'administration du très faible nombre d'avis positifs donnés par la médecine de prévention pour une bonification au titre du handicap dans le cadre des permutations, une dizaine au total sur 32 demandes déposées pour les Bouches du Rhône.

Rappel du calendrier :

+ jeudi 31 janvier (au plus tard)

- date limite dans les services des demandes tardives pour rapprochement de conjoints ou des demandes de modifications de la situation familiale (et pour les stagiaires prolongés titularisés avant cette date)

- contrôles et mises à jour des listes départementales de candidatures, des vœux et barèmes, examen des demandes de bonification exceptionnelle au titre du handicap.

+ du 1^{er} février au 7 février: ouverture de l'application SIAM pour consultation des barèmes validés par DASEN

+ lundi 4 mars : diffusion individuelle des résultats aux candidats à la mutation.

Le SNUDI-FO revendique :

- Le droit à mutation pour tous et donc le traitement des permutations en fonction des besoins des collègues et non des contraintes de l'administration

- La mutation de tous les collègues en rapprochement de conjoints dans les 4 ans maximum et, à court terme, la réduction de ce temps

- L'attribution des 800 points à tous les collègues détenteurs de la RQTH ainsi qu'aux collègues dont le conjoint possède la RQTH ou dont l'enfant est gravement malade.

■ Inclusion : audience du 9 janvier auprès du DASEN

Depuis le mois de novembre 2018, où le SNUDI FO 13 a réuni des collègues lors d'une RIS « inclusion », nous avons suivi des dossiers d'inclusion n'ayant pas trouvé de solution soit dans le cadre interne de l'école, soit auprès de l'IEN. La majorité des dossiers relève d'un problème d'orientation (à la place d'un ITEP ou d'un IME, l'enfant se retrouve en ULIS ou en classe ordinaire). Les enseignants concernés ont, sur nos

conseils, rédigés des fiches de danger grave et imminent (DGI), car cela relève de la sécurité pour l'enseignant, l'enfant, ainsi que le reste de la classe. Nous avons, lors de l'audience, demandé au DASEN d'intervenir sur les dossiers présentés. Nous avons eu quelques réponses. Nous continuons de suivre les dossiers restés en attente de réponse.

Si vous rencontrez des problèmes liés à l'inclusion, n'hésitez pas à prendre contact avec le syndicat !

■ Hygiène et Sécurité : punaises de lit dans des écoles

Depuis fin novembre, des écoles, dont celles de la maternelle Cabucelle à Marseille, se sont retrouvées face à une administration et une municipalité qui ne répondaient pas aux inquiétudes et aux demandes des enseignants pour leur protection et celle de leurs élèves. Nous les avons accompagnés dans leurs démarches, soutenus et défendus. Lors d'un CHSCT extraordinaire, suite à la demande de droit de retrait des collègues, nous avons réussi à obtenir satisfaction sur les demandes des collègues (à savoir un contrôle de toute l'école, une désinfection et à nouveau un contrôle pour permettre le retour dans tous les locaux de l'école sans crainte).

Les consignes de FO en cas d'infestation par les punaises de lit :

► **Alertez l'administration et la mairie**, remplissez les fiches de situations préoccupantes, les fiches SST et les fiches DGI.

► **Ne restez pas isolés**, contactez le syndicat immédiatement.

► **Le syndicat vous conseillera**, vous soutiendra dans l'exercice de votre droit de retrait.

► **Il met tout en œuvre pour le rétablissement de conditions saines et dignes de travail !**

Activité du syndicat , compte-rendu de mandat

■ Demande de temps partiel

Le serveur ouvrira du 1^{er} février au 1^{er} mars.

Le SNUDI FO défend le droit au temps partiel **pour tous**. Pour l'administration, ce dernier est utilisé comme une valeur d'ajustement des moyens en personnels. Elle définit des critères adaptables en fonction de ses besoins. Les délégués du SNUDI FO défendront toutes

les demandes des collègues. Elles sont légitimes : les collègues qui souhaitent un temps partiel ne le font pas sans raison, acceptant une perte de leur revenu.

Le SNUDI FO s'oppose à toute remise en cause du droit à temps partiel.

■ Information Liste d'aptitude directeur

La CAPD du 31 janvier a validé la liste d'aptitude. Nous avons envoyé un premier mail avec les résultats officiels. N'hésitez pas à nous contacter si vous n'avez pas eu l'information.

■ Avancement / Rendez-vous de carrière

Voici les résultats des appréciations lors des différents rendez vous de carrières données lors de la CAPD du 20 décembre 2018 :

1^{er} RDV au 6^{ème} échelon : 17%, Excellent, 26% Très Satisfaisant

2^{ème} RDV au 8^{ème} échelon : 19% Excellent, 31% Très Satisfaisant

3^{ème} RDV au 9^{ème} échelon : 5% Excellent, 8% Très Satisfaisant,

85% sont Non Renseignés

Quotité hommes / femmes : Avis Excellent : 86% de femmes / 14% d'hommes

Avis Très Satisfaisant : 91% de femmes / 9% d'hommes

La promotion à l'ancienneté concerne 2700 enseignants.

Le SNUDI-FO a dénoncé lors des groupes de travail l'absence de transparence dans l'appréciation des collègues suite aux RDV de carrière et défendu les recours des collègues.

Seules les promotions à l'ancienneté ont été validées par la CAPD du 20 décembre. Les accélérations de carrières d'une année pour les 6^{ème} et 8^{ème} échelons ne seront étudiées que lors du Groupe de Travail du 28 février. Nous ne savons pas, à ce jour, quels critères l'administration utilisera pour départager les collègues ayant eu un avis très satisfaisant !

Non à l'arbitraire ! Abandon de PPCR !



■ Conseil départemental de formation du 17 janvier

Formation initiale

Les représentants de l'administration et de l'ESPE s'auto-félicitent de la qualité des dispositifs !

Il n'empêche que 58 PFSE sont en dispositif renforcé dès décembre. **Mme Truant**, IEN adjointe au DASEN, considère que c'est une aide avec des visites formatives de CPC. Ce n'est en cas aucun cas une procédure

d'alerte. Nous saurons le lui rappeler si des PFSE rencontrent des difficultés en fin de parcours !

D'autre part, les organisations syndicales font part d'une surcharge de travail (mémoire) et d'une pression importante pendant la formation. L'ESPE pense que le dispositif est très adapté !

Formation néo titulaire

Nous soulignons le fait que des néo titulaires se voient proposer des formations sur la base du volontariat, c'est-à-dire sur le temps personnel et que ces formations sont répertoriées dans i-Prof.

Le SNUDI FO s'oppose à ce type de pratique. **Mme Truant** rappelle à ce propos que nous sommes ici le seul syndicat à ne pas avoir signé PPCR !

L'administration précise les « avantages » de PPCR : lors de l'entretien de carrière, l'inspecteur peut, grâce au profil i-Prof renseigné, connaître au mieux le parcours de l'enseignant.

Bien évidemment, nous nous opposons à telles pratiques ! L'UNSA et le SNUIPP ne sont pas intervenus sur ce sujet.

Formation continue

L'administration se félicite d'avoir répondu à la commande ministérielle (formations en maths / français). Nous rappelons nos positions en matière de formation continue, des propositions de formations dans tous les champs disciplinaires, l'utilisation de magistère sur la base du volontariat.

Madame Truant conclut le conseil en indiquant qu'il y aura même un magistère sur les punaises de lit dans les écoles ! L'administration a donc bien été contrainte de prendre en compte la gravité du sujet grâce à l'intervention demandée par les organisations syndicales d'un CHSCT extraordinaire ...

Augmentation de nos salaires : Revalorisation du point d'indice !

Le gel de la valeur du point d'indice est confirmé dans le budget 2019, l'augmentation de la retenue pension civile passe de 10,56 à 10,83 %, alors même que le coût de la vie augmente, ... les revendications salariales sont incontournables :

Vu l'augmentation du coût de la vie (même le timbre poste augmente de 10% au 1^{er} janvier 2019 et passe à plus d'un euro !), FO évalue la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires à 16 % depuis 2000.

FO revendique :

- la revalorisation du point d'indice
- le rattrapage du pouvoir d'achat
- une revalorisation indiciaire de la grille fonction publique
- l'abandon de la journée de carence

Versement de la prime REP+ aux Brigades

Le SNUDI FO accompagnait une délégation de collègues Brigades à l'Inspection Académique le jeudi 29 janvier pour demander le versement **régulier** des primes REP+ pour les brigades.

L'administration reconnaît qu'il y a eu des dysfonctionnements et s'engage à ce que cette situation ne se reproduise plus. Elle vérifiera toutes les situations anormales. Pour cela, vous devez envoyer un mail à votre gestionnaire via lprof.

Faites **une copie pour le syndicat**. Nous suivons votre dossier.

Maintien de notre Code des pensions, de tous les régimes actuels, non au régime universel à points !

Au 1^{er} janvier 2019 est entrée en application la fusion des régimes complémentaires obligatoires ARRCO et AGIRC pour les salariés du privé. Cette réforme est l'application d'un accord signé en 2015 par le MEDEF et la CFDT (refusé par FO).

Il instaure un malus pour inciter les retraités à partir plus tard, à travailler plus longtemps.

L'alternative : partir à 62 ans, âge habituel et avoir un malus de 10 % sur le montant de ces retraites complémentaires pendant trois ans, ou partir à 63 ans pour ne pas avoir de malus.

Précisons que ces retraites complémentaires obligatoires du privé sont ... des retraites « à points » !

Cela laisse augurer le devenir de nos pensions avec le projet gouvernemental de régime universel à points : plus de date officielle de départ à la retraite ? Le choix entre une retraite tardive à 65-67 ans ou une retraite de misère ?

Et ce serait une retraite au montant non garanti, puisque la valeur du point serait décidée par le gouvernement en fonction de ses impératifs. Il n'y a rien à négocier dans la « concertation » dont se prévaut le gouvernement pour tenter d'associer les syndicats à ce projet de « retraite universelle » qui saccagerait les retraites des salariés du public comme du privé.

**La contre-réforme gouvernementale
des retraites doit être bloquée !**

**Maintien de notre code des pensions,
partie intégrante de notre statut !**

Maintien du calcul sur les 6 derniers mois !





SNUDI FO 13 – Carte 2019

Bulletin d'adhésion

(66% déductibles des impôts)
sous réserve des actuelles dispositions fiscales

→ Renvoyer fiche remplie et règlement à : **SNUDI-FO / 13 rue de l'Académie / 13001 Marseille**

→ **Paiement par chèque(s) à l'ordre "SNUDI FO"**

- Encaissement en 2019, vers fin du mois (mois à indiquer au dos des chèques)
- Paiement en plusieurs chèques possible : autant que de mois non encore commencés en 2019

→ **Paiement par virement(s) possible** **envoyez votre fiche d'adhésion ou un mail**
 virements à faire en 2019
 communiquiez-nous l'échéancier ordonné à votre banque

- Coordonnées bancaires SNUDI-FO 13 pour vos virements :

Code banque : 10278 / Code guichet : 08993 / Numéro compte : 00020299301 / Clé : RIB 55

Domiciliation : CCM Marseille Canebiere / IBAN : FR76 1027 8089 9300 0202 9930 155 / BIC : CMCIFR2A

→ **Le paiement par prélèvement automatique**, en cours d'étude, devrait être prochainement mis en place.

→ Réduction d'impôt : Reçu fiscal début 2020 pour votre déclaration des revenus de 2019.

■ **Cotisation de base** : son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation.

Elle comprend la carte annuelle (22 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs				121 € (8,25)	124 € (8,5)	127 € (8,75)	133 € (9,25)	139 € (9,75)	145 € (10,25)	160 € (11,5)	172 € (12,5)
Prof. Ecoles	77 € stag	115 € (7,75)	127 € (8,75)	139 € (9,75)	145 € (10,25)	151 € (10,75)	157 € (11,25)	172 € (12,5)	184 € (13,5)	196 € (14,5)	208 € (15,5)
Hors Classe	184 € (13,5)	196 € (14,5)	208 € (15,5)	220 € (16,5)	232 € (17,5)	244 € (18,5)					
Classe Exc	208 € (15,5)	220 € (16,5)	232 € (17,5)	244 € (18,5)	Cl Exc HE : 244 € (18,5)						

Temps partiel : cotisation au prorata de ma quotité de Retraité : 77 € EVS-AVS : 42 €

■ **Majorations** : ASH, PEMF : 4 € CPC : 10 € Dir 2-4 cl : 6 € Dir 5-9 cl : 10 € Dir 10 cl et + : 13 €

Cotisation de base + Majoration = €

Nom et Prénom.....

Adresse:.....

Tel. personnel, portable :

e – mail :

Fonction, Ecole, Commune :

..... à : TD / TP Echelon:..... PE /Instit

Déjà adhérent l'année précédente : oui / non

déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)